

Eco jardinier / Educateur à l'environnement

Cadre d'emplois de la filière technique (agent de maîtrise/adjoint Technique PI ou éducateur territorial)

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Localisation du poste : Versailles

Direction concernée

Direction des Espaces Verts

Catégorie du poste

Catégorie C

Poste ouvert aux

Titulaires
Contractuels

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Rattaché à la responsable des éco jardiniers, vos principales missions seront :

L'animation auprès d'un public scolaire afin de l'éduquer et de le sensibiliser au développement durable.

- Structurer des animations destinées aux enfants des écoles et des centres de loisirs, crèches, Maisons de Quartier
- Animer seul tout au long de l'année principalement, des ateliers avec 30 classes de grandes sections, CP ou CE1.
- Sensibiliser ces différents publics à la connaissance et au respect de l'environnement
- Organiser des lieux ressources : potager, atelier nature sur un site approprié...
- Visites ponctuelles de jardins
- Établir des relations suivies avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels

Maintien et suivi des potagers dans les différentes structures en lien avec les animations :

- Exécuter des tâches de jardinier pour la création et l'entretien de potagers en gestion écologique

Missions ponctuelles

- Participation des classes au projet 'Esprit Jardin' élaboré par la responsable du pôle.
- Participation aux événements ponctuels : Esprit jardin, forum des tout petit (2 WE par an)

Votre profil

Formation

- De formation jardinier (BEPA /Bac Pro aménagement paysager) ou éducateur à l'environnement (BAPAAT ou BPJEPS)

Expérience

- vous pouvez justifier d'une expérience similaire d'environ 2 ans en animation avec des enfants.

Savoir-faire

- Vous avez les capacités de gestion de projets et d'organisation, vous travaillez en transversalité et en autonomie.

Conditions d'emploi

Permis B et habilitations

- Vous êtes titulaire du Permis B

Cycle de travail

- Poste à 39h/semaine
- horaire d'été du 15 juillet au 31 août de 6h30 à 12h40 avec 20 min de pause

Contrainte(s) liée(s) au poste

- Vous êtes en bonne capacité physique (Manutention, travail manuel de jardinier)

Avantages

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)